

BIENVENUE

GUIDE
DES NOUVEAUX HABITANTS
LE TRÉPORT 2023



Madame, Monsieur,

Vous vous êtes récemment installés au Tréport. En mon nom et en celui de mes collègues du conseil municipal, je vous souhaite la bienvenue dans notre station balnéaire.

Que vous soyez de la région et connaissiez déjà notre cité ou que vous la découvriez, vous trouverez dans ce guide une foule de renseignements qui vous permettront de mieux vous intégrer et de profiter de tout ce que notre Ville peut vous offrir.

Numéros utiles, informations pratiques, renseignements sur les activités pour les enfants, les aînés, pour les férus de culture, pour les adeptes du sport, pour ceux désireux d'intégrer une association sont listés dans les pages qui suivent.

Vous verrez aussi que, dans plusieurs domaines, les compétences ont été déléguées à la Communauté de Communes des Villes Sœurs à laquelle vous pouvez vous adresser dans certains domaines d'activité.

Ce guide est une première. Nous l'avons voulu le plus complet possible, mais il n'est sans doute pas tout à fait exhaustif. Si vous avez la moindre question et que vous pensez que nous pouvons vous renseigner, n'hésitez pas à contacter nos services.

**Laurent Jacques,
Maire,
Conseiller départemental**



4	<i>Histoire</i>	18	
5	<i>Les numéros utiles</i>	19	<i>La culture</i>
6	<i>Le conseil municipal</i>	20	
7	<i>Les formalités</i>	21	<i>Les événements</i>
8	<i>S'informer</i>	22	<i>Les locations de salles et de cabines</i>
9	<i>Les aînés</i>	23	<i>Les équipements sportifs</i>
10		24	<i>Les lieux de promenade</i>
11	<i>Enfance et jeunesse</i>	25	<i>L'espace socio-culturel l'Ancre</i>
12		26	<i>La sécurité</i>
13	<i>La communauté de communes</i>	27	
14	<i>Se loger</i>	28	<i>Les associations</i>
15	<i>Circuler et stationner</i>	29	
16	<i>L'urbanisme</i>	30	<i>Le plan de la ville</i>
17	<i>Le CCAS</i>	31	
		32	<i>L'index des rues</i>



Le nom du Tréport se traduit en latin par « Ulterior Portus », auquel deux interprétations sont données. L'une serait le « port avancé » de l'antique Augusta dont Eu était le port fluvial, pour l'autre le « port au-delà » Le Tréport étant le dernier port de la Normandie.

En 1036, les descendants de Rollon s'établissent dans la région, Robert comte d'Eu fonde en 1036 l'abbaye Saint-Michel du Tréport, pendant de l'abbaye du Mont Saint-Michel. Vers 1770, le duc de Penthièvre, 33^e et dernier comte d'Eu, fit enlever les galets et ordonna la construction de l'écluse des chasses pour lutter contre l'envasement du port.

Sous Louis Philippe, roi des Français, le creusement et l'agrandissement du chenal améliorèrent encore le port. Il accueille sur les quais du Tréport la jeune reine Victoria d'Angleterre, avant de se rendre au château d'Eu pour établir l'Entente cordiale. Il fait construire le pavillon d'Orléans sur la plage et lance la vogue des bains de mer.

Durant la 1^{ère} guerre mondiale, un hôpital militaire anglais fut ouvert dans l'Hôtel du Trianon, et sur le vaste camp du Tréport-Terrasses l'on compta jusqu'à 10.000 lits pour soigner les soldats blessés.

De juin 1940 au 1^{er} septembre 1944, Le Tréport subit l'occupation allemande, tout le front de mer fut détruit et la ville se vit décerner la Croix de guerre. 30 % des immeubles de la ville sont alors détruits.

Plusieurs ouvrages évoquent l'histoire du Tréport, au sens large ou sous un éclairage particulier. Certains sont disponibles à la vente en mairie et peuvent être empruntés à la médiathèque.



Les habitants du Tréport sont nommés les Tréportais. Ils sont au nombre de 4533 au 1^{er} janvier 2023. La Ville fait partie de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (du nom formé par les «trois villes sœurs» : Eu, Mers-les-Bains et Le Tréport). La cité dispose de plusieurs labels : Station de tourisme, Ville active et sportive, Ville prudente, Label tourisme et handicap (pour le funiculaire et la salle Reggiani).

La mairie se situe rue François Mitterrand CS 70001 76470 LE TRÉPORT
Vous pouvez nous joindre par téléphone : 02 35 50 55 20
par mail : mairie@ville-le-treport.fr
nous suivre sur [facebook Ville Le Tréport](https://www.facebook.com/Ville-Le-Tréport)
et découvrir notre site internet : www.ville-le-treport.fr

Nous vous accueillons dans nos bureaux du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Le Centre Technique Municipal se trouve au 29 avenue des Canadiens 76470 Le Tréport. Il est joignable par téléphone au 02 35 50 55 25 ou par mail : secretairectm@ville-le-treport.fr
Le public y est reçu du lundi au jeudi de 7 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ainsi que le vendredi de 7 h 45 à 12 h 45.



Ambulances

Les ambulances Tréportaises 02.35.86.86.70

Centre hospitalier de Eu 02.27.28.22.22

Médecins

Drs Osinski – Guislain – Poupel – Tejo-Mariano
02.35.50.52.90

Kinésithérapeute :

Éric Arnaud 07.62.76.80.80

Infirmières

Centre de soins Dutel et Roussel 02.35.86.76.16
Cabinet Boulais et Grout 02.35.86.53.22

Pharmacies

Pharmacie des Embruns 02.35.86.03.11

Pharmacie Chevallier-Delcourt 02.35.86.25.99

Services

Pompiers : 18 - 112

SNSM : 196

Gendarmerie Nationale : 02.35.86.14.66

Police Municipale : 02.35.50.55.34

Centre médico-social de Eu : 02.35.86.50.33

Maison de retraite : 02.35.86.27.89

Finances Publiques de Eu : 02.27.28.02.25

Communauté de communes des Villes Sœurs

02.27.28.20.87 12 avenue Jacques Anquetil
76260 Eu

Sous-Préfecture de Dieppe

02.35.06.30.00 5 rue du 8 mai 1945 – CS 90 225
76203 Dieppe Cedex

L'équipe municipale est emmenée par **Laurent JACQUES**, élu Maire en janvier 2016. Il est secondé dans ses fonctions par :

Nathalie VASSEUR, 1^{ère} Adjointe au Maire
Vie associative et sportive, infrastructures sportives, location de salles

Philippe VERMEERSCH, Adjoint au maire
Urbanisme, travaux, bâtiments communaux, cimetières, commission de sécurité, ORT

Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Adjointe au Maire
Éducation, enfance, jeunesse, restauration scolaire, aides au transport scolaire, aides aux étudiants

Jean-Jacques LOUVEL, Adjoint au Maire
Tourisme, camping municipal, nautisme et fêtes foraines, commerce, marché

Christine LAVACRY, Adjointe au Maire
Culture, fêtes et cérémonies, médiathèque, patrimoine culturel

Philippe POUSSIER, Adjoint au Maire
Environnement, cadre de vie, procédures de péril, habitat dégradé, permis de louer

Mélanie DELGOVE, Adjointe au Maire
Voirie, éclairage public, circulation, stationnement, funiculaire

Rachid CHELBI, Adjoint au Maire
Affaires sociales, logement, santé, RSA, familles, personnes âgées

Jean VENEL, Conseiller Délégué
Médiathèque, patrimoine culturel
Christophe DUCHAUSSOY, Conseiller Délégué Sports

Audrey LAVACRY, Conseillère Déléguée
Colis des aînés, nouveau nés, nouveaux habitants, référente Les Acacias, médaille du travail, mérite maritime

Jean-François CORDESSE, Conseiller Délégué
Réfèrent Tréport Moderne et conseil municipal des jeunes

Chantal MOREL, Conseillère déléguée
Réfèrente Les Terrasses et cadre de vie

Jean-Pierre BOIMARE, Conseiller Délégué
Sécurité, ERP et accessibilité handicapés

Les Conseillers Municipaux :

- Véronique FLANDRE**
- Sylvie HÉLOIR**
- Sébastien PLANCHE**
- Liseline DAILLY-LAVOINE**
- Martine GRUY**
- Jean-Luc VINCENT**
- Anne-Marie TRÉPÉ**
- Florence CAILLEUX**
- Cécile CORPELET**
- Cédric MOMPACH**
- Sylvie DELÉPINE**
- Richard DENOUN**

Les élus vous reçoivent sur rendez-vous, sur appel en mairie.



Si votre **carte d'identité** ou votre **passport** doivent être renouvelés ou établis pour la première fois, vous devrez vous adresser dans une mairie habilitée à réaliser cette démarche. Le plus souvent, ce sont les chefs-lieux de canton qui ont été retenus. Le plus proche est la mairie de Eu, rue Jean Duhornay (prise de rendez-vous au 02 35 86 44 00 ou sur <https://app.synbird.com/76260-eu-ville-deu>).



Un **second livret de famille** peut vous être délivré gratuitement si vous en avez besoin. Il vous suffit de vous adresser en mairie et de communiquer les renseignements d'état-civil du demandeur, de son conjoint ou concubin et ceux des enfants.

Votre **acte de naissance** peut vous être délivré gratuitement, uniquement par la mairie de votre lieu de naissance. Pour l'**acte de mariage**, il en va de même. C'est la commune où a eu lieu l'union qui doit être sollicitée. Dans les deux cas, les renseignements d'état civil doivent être fournis. N'hésitez pas à consulter les sites internet des mairies concernées. Nombreuses sont celles qui proposent des formulaires de demande en ligne.

Si vous souhaitez **vous marier, vous pacser, déclarer ou reconnaître un enfant ou le baptiser de manière civile**, c'est en mairie que cela se passe. N'hésitez pas à consulter nos services qui vous indiqueront les démarches à accomplir et vous aideront à les réaliser.

Vous venez d'arriver dans la commune ? N'oubliez pas de vous inscrire sur les **listes électorales**. Désormais, l'inscription se fait tout au long de l'année et vous permet ainsi de prendre part plus rapidement à chaque scrutin. Nous nous chargerons de votre radiation auprès de votre ancienne commune. Si vous déménagez dans la commune, n'hésitez pas à en informer nos services. Votre bureau de vote aura peut-être changé et la notification de votre changement d'adresse vous permettra de recevoir votre carte électorale.

Si votre enfant vient d'atteindre l'âge de 16 ans, il doit impérativement **se faire recenser** en mairie. Ce recensement doit être régularisé avant l'âge de 25 ans, mais il convient de le faire au plus tôt. En effet, l'attestation de recensement est réclamée pour passer de nombreux examens scolaire et pour certaines formalités, comme le permis de conduire.

Votre changement de domicile doit s'accompagner de la modification de votre **carte grise**. Toutes les demandes liées à la carte grise de votre véhicule doivent être réalisées sur le site officiel : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367> ATTENTION, certains sites proposent de réaliser ces démarches à votre place moyennant finance, alors que cette réalisation est gratuite sur le site indiqué ci-dessus.



Plusieurs moyens de **vous informer** sur ce qui se passe au Tréport sont à votre disposition.

La Ville dispose d'un site internet entièrement renouvelé au début de l'année 2023. Vous y trouverez de très nombreuses informations pratiques sur le fonctionnement de nos services et ce qu'ils vous proposent. Les arrêtés municipaux les plus importants et qui régissent la vie quotidienne y sont également consultables, de même que l'agenda, la liste des associations...

<https://www.ville-le-treport.fr/>

L'actualité est aisément disponible sur notre page [Facebook Ville Le Tréport](#).

Le [service culturel](#) et la [médiathèque](#) disposent également de leur propre page.

Même si vous n'avez pas de compte facebook, vous pouvez y consulter toutes nos publications.

Des panneaux lumineux sont installés en ville (place de la Poissonnerie et sur l'esplanade Louis Aragon). Vous pouvez y trouver des informations pratiques, les annonces des événements et les publications urgentes.

Une borne d'information est installée à côté de l'entrée de l'Hôtel de Ville. Vous pouvez y consulter de nombreuses informations, notamment les arrêtés municipaux.

Le journal municipal «Le Tréport Magazine» est distribué tous les deux mois dans chaque boîte aux lettres de la commune. Si vous ne le recevez pas, n'hésitez pas à le réclamer en mairie en précisant votre nom et votre adresse.



Le journal municipal est distribué dans les boîtes aux lettres



La page facebook Ville Le Tréport

Deux journaux présentent les informations locales : L'Informateur, qui paraît chaque jeudi et le Courrier Picard, disponible chaque jour.



Le site internet www.ville-le-treport.fr

À l'approche de Noël, la Ville offre un **colis des aînés** à toutes les personnes domiciliées au Tréport, âgées de 65 ans ou plus. Pour y prétendre, il suffit de se faire connaître en mairie, en fournissant une pièce d'identité et la première page de sa feuille d'impôts sur le revenu. Les inscriptions sont prises, en règle générale, au début de l'automne. Les dates sont indiquées dans le journal municipal et sur la page facebook. Ce cadeau est complété par un spectacle, réservé aux mêmes personnes, salle Serge Reggiani.

L'**EHPAD Jean Ferrat** (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) peut accueillir jusqu'à 91 pensionnaires, dont trois dans le cadre d'un accueil temporaire. Il dispose également d'un pôle d'activités et de soins adaptés. Dans cette structure de jour les résidents de l'EHPAD atteints de troubles cognitifs se voient proposer des activités sociales et thérapeutiques. L'EHPAD Jean Ferrat est situé au 89 rue Alexandre Papin. Il est joignable par téléphone au 02 35 86 27 89.



L'EHPAD Jean Ferrat



Les élus municipaux distribuent le colis des aînés.

Deux clubs des aînés fonctionnent au Tréport. Il permet aux retraités de se retrouver chaque semaine autour d'activités conviviales. Les rencontres ont lieu à la salle polyvalente (rue de l'ancienne verrerie) le mardi pour l'un des clubs et le mercredi pour l'autre. Les coordonnées du comité des anciennes et anciens et de l'UNRPA sont à retrouver dans la rubrique «associations».

L'**espace socio-culturel l'Ancre** s'adresse à toute la population et propose des activités et actions spécifiques à destination des personnes âgées. Vous pouvez retrouver les informations relatives à l'Ancre en page 28.

Parmi ses différentes missions, le **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale), s'adresse aux anciens à qui une aide à domicile et/ou une télé alarme sont proposées (voir en page 17).



La ville accorde une aide au **financement du transport scolaire** pour les familles tréportaises dont les enfants prennent le bus pour se rendre à l'école maternelle, à l'école primaire, au collège ou au lycée. Cette aide couvre 50 % du montant restant à la charge de la famille. Pour en bénéficier, il suffit de formuler une demande écrite en mairie, accompagnée de la copie de la facture acquittée, du certificat de scolarité de l'année en cours, de l'avis d'imposition (P1 et P2) et d'un RIB lors du premier trimestre scolaire.

Un soutien financier est également accordé aux **Tréportais qui poursuivent leurs études** après le bac. Cette aide se monte à 200 euros, sans conditions de ressources et est accordée pour chaque année d'études après le bac, quelles que soient les études.

Il convient de déposer une demande écrite en mairie, accompagnée du justificatif de l'obtention du bac, d'un RIB, de l'avis d'imposition (P1 et P2) et du certificat de scolarité de l'enseignement supérieur pour l'année scolaire en cours. Les dossiers doivent être déposés en mairie durant le premier trimestre de l'année scolaire.

Pour favoriser l'adhésion à un club sportif, chaque jeune de moins de 18 ans peut bénéficier du **Pass'SporTréportais**. La Ville accorde une aide (plafonnée à 50 euros) par enfant pour l'adhésion à un club local dont l'activité est reconnue par le Ministère de la jeunesse et des sports. Un formulaire à faire compléter par l'association choisie est disponible en mairie.



Les établissements scolaires

École maternelle Nestor Bréart (classe des 2 ans, petites et moyennes sections)
Directrice : Fanny DUBUQUOY
Avenue Jean Moulin
76470 LE TREPORT
Tél : 02.35.86.11.43

Ecole Ledré Delmet Moreau (grandes sections de maternelle et école élémentaire)
Directeur : Stéphane CAVELIER
11, rue Suzanne
76470 LE TREPORT
Tél : 02.35.86.27.66

Collège Rachel Salmona
Principale : Nathalie DIEPPOIS
Avenue Jean Moulin – BP 48
76470 LE TREPORT
Tél : 02.35.50.56.10

Lycée Professionnel Le Hurle Vent
Proviseur : Laurent CODRON
Avenue Jean Moulin – BP 68
76470 LE TREPORT
Tél : 02.35.86.80.77

Lycée Polyvalent Anguier
Proviseur : Sophie PERRAT
Place Gaston Leroux
76260 EU Tél : 02.35.06.69.60



Le multi-accueil «Le Petit Navire» accueille les enfants de deux mois à 4 ans. Il bénéficie d'une salle d'activité spacieuse où les enfants évoluent librement, d'un vestiaire, d'un espace de changes, d'une salle de restauration où les petits prennent leur repas et leur goûter, de trois chambres pour respecter au mieux le rythme de sommeil de chacun, et d'un bel espace extérieur divisé en deux parties : une en sol souple avec une structure à grimper et une en gazon.



Au « Petit Navire » votre enfant est accueilli par du personnel qualifié et dans un environnement adapté à son jeune âge. L'équipe composée de huit professionnelles de la petite enfance, veille au bien-être de votre enfant et répond à ses besoins. Votre enfant pourra être accueilli régulièrement (de quelques heures hebdomadaires à 5 jours par semaine) ou occasionnellement (quelques heures de temps en temps).

Les enfants peuvent prendre leur repas en compagnie de l'équipe et des autres enfants. Ce repas est fourni par la structure.

Cette structure est financée par la Ville du Tréport, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, de Département de Seine-Maritime, la Communauté de Communes des Villes Sœurs et les familles.

Les horaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00. Les arrivées et départs peuvent se faire à toute heure de la journée (sauf aux heures des repas).

Le coût est variable en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants à charge.

Il convient de se renseigner dans la structure ou auprès du service à la population de la mairie.

L'équipe du Petit Navire vous attend au 25 avenue des Canadiens 76470 Le Tréport
Tél : 02 35 86 55 93
lepetitnavire@ville-le-treport.fr



La Ville assure l'accueil des enfants de 3 à 13 ans chaque mercredi. Elle prend également en charge les élèves de leur entrée à la maternelle jusqu'à la fin de l'école primaire pour la garderie de matin (dès 7h30) et celle du soir (jusqu'à 18h30). Sur le temps du soir, les agents proposent aux enfants de réviser leurs leçons avant de passer à un temps de jeu. Des activités variées en fonction de leur âge et de leurs goûts leur sont proposées sur tous ces temps.



L'équipe composée d'agents qualifiés se charge également de proposer des activités aux élèves demi-pensionnaires de maternelle et de primaire avant ou après le repas du midi.

Pour que votre enfant puisse prendre part à toutes ces activités ou si vous souhaitez qu'il bénéficie des repas à la cantine, vous devez au préalable l'inscrire en mairie (renseignements sur place auprès du service à la population ou par téléphone au standard : 02 35 50 55 20). Pour toutes ces prestations, la facturation est réalisée uniquement si l'enfant est présent.

Toutes ces activités sont proposées à l'accueil **Brossolette** au 89 rue Alexandre Papin.



Pour joindre l'équipe de l'accueil Brossolette :
Tél : 02.35.50.73.71 (pour le maternel)
Tél : 02.35.86.45.24 (pour le primaire)
Mèl : accueil.brossolette@ville-le-treport.fr

La Communauté de Communes des Villes Sœurs assure l'accueil des 3-13 ans durant les vacances scolaires (à l'exception de celles de Noël) dans ses structures de loisirs. Des séjours sont également proposés tant l'été que durant les vacances d'hiver pour permettre aux enfants et ados de découvrir les sports d'hiver.

02 27 28 03 91 et par mèl : rpe@villes-soeurs.fr

Des activités sont aussi proposées par l'espace socio-culturel L'Ancre (voir en page 28)

De nombreuses informations sont disponibles [sur la page dédiée](#) du site internet de la CCVS et par téléphone auprès du service enfance jeunesse : 02 27 28 05 96.



La Communauté de Communes gère également le **RPE** (Relais Petite Enfance). Le RAM est au service des parents, des jeunes enfants et des professionnels de l'accueil individuel.

Le dépliant de présentation est [consultable ici](#). Le RAM est joignable par téléphone au

C'est la Communauté de Communes des Villes Sœurs qui dispose de la **compétence «déchets»**. Au Tréport, les déchets sont collectés chaque jour dans certains quartiers et chaque semaine dans d'autres. Selon votre lieu d'habitation, il vous faudra sortir votre poubelle la veille au soir du jour de la collecte (et la rentrer au plus tôt pour ne pas la laisser sur le domaine public) ou déposer votre sac dans un conteneur collectif. Si vous avez besoin d'un conteneur individuel, il vous suffit de contacter la CCVS.

Pour le **tri sélectif**, s'effectue en porte à porte depuis le début de l'année 2022. Tous les déchets recyclables peuvent être placés dans des sacs jaunes, sauf le verre (à déposer dans les points d'apport volontaire). Ces sacs jaunes peuvent être retirés à l'accueil du Centre Technique Municipal, avenue des Canadiens. La collecte des sacs a lieu tous les 15 jours. Le jour varie selon votre lieu d'habitation. Le calendrier est consultable [sur le site de la CCVS](#).

La Communauté de communes est dotée de **trois déchetteries** : au Tréport, à Ault et à Beauchamps. Un point d'apport réservé aux déchets verts existe également à Criel-sur-Mer. Les habitants des 28 communes membres peuvent, indifféremment se rendre dans ces différents sites. Un justificatif de domicile est demandé.

La déchetterie du Tréport est ouverte 7j/7 (à l'exception des jours fériés) de la manière suivante : du lundi au samedi de 9h00 à 11h50 et de 14h00 à 17h50 ; le dimanche de 9h00 à 11h50.

La déchetterie du Tréport est située rue Mendès-France.

Elle permet le dépôt dans des containers spécialisés des déchets suivants : Papiers et cartons; Verre; Déchets verts; Ferrailles; Gravats; Huiles moteurs usagées; Batteries et piles; Pneus de voitures; encombrants. Les informations relatives aux déchetteries sont disponibles sur le [site internet de la CCVS](#).

Si vous réalisez des travaux et que vous devez évacuer des **gravats**, ou si vous donnez un coup de jeune à votre jardin et que les **déchets verts** vont vous envahir, la Ville du Tréport vous propose un service. Une benne peut être mise à votre disposition. Elle est amenée à votre domicile et reprise 24 h plus tard. Nos agents se chargent de déposer le contenu à la déchetterie du Tréport. Ce service est payant (17 euros), mais vous évite bien des difficultés. Les informations relatives à ce sujet sont disponibles [sur notre site](#). Ce service étant très demandé, ne manquez pas de vous manifester au plus tôt auprès du Centre technique municipal pour réserver une benne (02 35 50 55 25).

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? La **Maison des Services Publics** (MSP), gérée par la communauté de communes est là pour vous accompagner.

Allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise, RSA, prime d'activité... dans les locaux de la CCVS au 12 avenue Jacques Anquetil à Eu, en un seul et même endroit un agent vous accompagne pour vos démarches avec la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, la Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques.

Il est possible de prendre rendez-vous par téléphone au 02 27 28 05 91 ou [sur ce site](#).

Si vous avez **des projets d'ordre économique**, que vous souhaitez créer votre entreprise, lancer une nouvelle activité, c'est aussi la Communauté de communes qui sera à même de vous renseigner. La CCVS met en œuvre de nombreux moyens pour favoriser l'implantation et le maintien des nouvelles activités. Vous avez un projet ? N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 02 27 28 20 91. De nombreuses informations sont disponibles [ici](#).

L'**office de tourisme** ne s'adresse pas seulement aux visiteurs. Les Tréportais peuvent y trouver de nombreuses informations, notamment la liste des animations qui se déroulent dans les 28 communes du territoire.

[Le site internet de l'office](#) «Destination Le Tréport-Mers» regorge d'informations.

La Ville compte **754 logements à caractère social**, soit près de 18 % du parc total. La municipalité a à cœur de développer le logement social pour permettre à chacun de disposer d'un habitat de qualité au juste prix. Ces dernières années, les nouvelles constructions se sont développées sous la forme de maisons individuelles associées à un jardin.

Plusieurs bailleurs sociaux sont présents dans la cité.

Si vous souhaitez disposer d'un logement social, vous pouvez formuler une demande directement auprès de ces bailleurs :

3F Normandie (anciennement Sodineuf)
Rue Aristide Briand
76370 NEUVILLE LES DIEPPE
Tél : 02 35 06 87 87

Habitat 76
17 rue de Malherbe 2042 X
76040 ROUEN CEDEX
Tél : 0811 020 076

Logéo Seine Estuaire
Quai de l'Avenir 76200 DIEPPE
Tél : 02 76 54 00 10



Un lotissement géré par Habitat 76

Vous pouvez également retirer un dossier en mairie ou [en le téléchargeant ici](#).

Une plateforme nationale vous permet aussi d'enregistrer votre demande pour la Ville du Tréport ainsi que pour des communes voisines de votre choix : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>



L'une des dernières réalisations de 3F Normandie

Le parc privé est également très développé. Ce sont les petites annonces publiées sur les sites internet spécialisés qui seront le mieux à même de vous renseigner.

Pour les candidats à l'achat, les agents immobiliers sont nombreux sur le secteur. Votre acte devra être finalisé chez un notaire. Deux études se situent dans les villes voisines, l'une à Eu et l'autre à Mers-les-Bains.

Le funiculaire est ouvert tous les jours de l'année. Son utilisation est entièrement gratuite et ouverte à tous. Il fonctionne comme un ascenseur : une simple pression sur le bouton de la borne d'appel fait venir l'une des quatre cabines jusqu'à vous. Du 15 juin au 15 septembre, le funiculaire est en fonctionnement tous les jours de 7 h 45 à 0 h 45. En dehors de la période estivale, le funiculaire est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 45 à 20 h 45 ; le dimanche de 7 h 45 à 23 h ; le samedi et la veille des jours fériés de 7 h 45 à 0 h 45.



Le funiculaire

Les déplacements **en bus** sont assurés par la compagnie l'Oiseau Bleu pour la desserte des trois villes sœurs (Le Tréport, Mers-les-Bains et Eu).

<https://www.oiseau-bleu.fr/>

La Région Normandie propose un trajet entre Le Tréport et Dieppe.

<https://www.normandie.fr/seine-maritime-lignes-regulieres>

Pour le trajet entre Le Tréport et Abbeville, c'est la SNCF qui vous propose un service par le biais de TER Hauts-de-France : <https://www.sncf-connect.com/train/horaires/le-treport/abbeville>

Depuis 2009, **le stationnement est payant** en centre ville de 10 h à 20 h selon deux périodes : Tous les jours du 15 juin au 15 septembre; les week-ends et jours fériés du 16 septembre au 14 juin. Les Tréportais ont la possibilité d'acquiescer un badge de stationnement pour la somme de 20 euros pour l'année. Il est en vente en mairie sur présentation de la carte grise et d'un justificatif de domicile. Une zone spécifique est réservée aux habitants du quartier des Cordiers. Plusieurs places «arrêt-minute» ont été tracées en ville. Leur utilisation est gratuite, mais elle est limitée à 20 minutes.

Sur tous les axes qui ne sont pas concernés par le stationnement payant, on pratique le **stationnement unilatéral alterné** (côté impair jusqu'au 15 du mois inclus du côté pair pendant la 2^e quinzaine). Le changement de côté de stationnement doit avoir lieu le 15 et le dernier jour du mois entre 20 h 30 et 21 h. Cette règle concerne toutes les voies, sauf mention contraire à l'entrée de la rue.

En partenariat avec le SDE 76 (Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime, la Ville du Tréport a aménagé quatre places de stationnement permettant la recharge des **véhicules électriques**. Pour les utiliser, il convient d'être porteur de la carte SDE 76 ou d'utiliser une application dédiée permettant d'établir la facturation liée à la consommation électrique durant la période de charge. Ces empla-

cements dédiés sont situés place de la Poissonnerie et sur l'esplanade Louis Aragon.

Plusieurs points de parage pour **vélos** ont été installés en ville. On en trouve désormais sur le quai François 1^{er} (face au Portus et face à la Calypso), au Forum (au dessus de l'entrée du parking couvert), sur la place Notre-Dame, rue de la commune de Paris, en gare haute du funiculaire.

Des pistes cyclables ont été aménagées quai Sadi Carnot, quai François 1^{er} et rue de la Digue. D'autres pistes réservées aux cyclistes sont actuellement à l'étude.

Un parking spécial a été aménagé pour les **motos** qui peuvent stationner gratuitement sur l'aire réservée à cet effet quai François 1^{er}.



Des bornes pour véhicules électriques

Vous envisagez de réaliser des travaux concernant votre nouvelle habitation ? Dès lors qu'ils sont visibles de l'extérieur, une déclaration doit être réalisée auprès du **service urbanisme**, même pour une simple remise en peinture à l'identique. Dans certains cas, il vous faudra même obtenir un permis de construire.

Dans tous les cas, au moindre doute, n'hésitez pas à pousser la porte du service urbanisme qui sera à même de vous conseiller et de vous orienter. Même si cette compétence revient désormais à la Communauté de Communes, la Ville du Tréport a tenu à conserver ce service pour enregistrer vos demandes et répondre à vos questions.

Si un artisan doit intervenir chez vous ou si vous attendez la livraison d'objets lourds et volumineux et que vous souhaitez bloquer une place de stationnement au plus près de votre domicile, n'hésitez pas à contacter ce service, qui pourra prendre un arrêté, de manière ponctuelle, pour vous réserver une place.

Si vous réalisez des travaux vous-mêmes et que vous devez évacuer des gravats ou des déchets verts, une benne peut vous être louée par nos services (voir les détails en page 13).

Le service urbanisme est joignable par téléphone au 02 35 50 55 23 et par mail : urbanisme@ville-le-treport.fr



Plusieurs **arrêtés municipaux** régissent notre quotidien. Ils viennent renforcer les lois en vigueur en tenant compte des spécificités locales.

Vous pouvez consulter [les principaux arrêtés](#) sur notre site internet.

L'un d'eux encadre tout particulièrement l'usage d'engins bruyants, utilisés dans le cadre de travaux et du jardinage. Cette utilisation est permise les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 20 h; les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h; ainsi que les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Ces arrêtés peuvent être consultés sur notre site internet et sur la borne située à l'extérieur de la mairie, à côté de l'entrée.

Le **C.C.A.S** (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public rattaché à la commune. Il est géré par un Conseil d'Administration, composé de 9 membres et est présidé par le maire. Il détermine les priorités de la politique sociale de la commune. Il se réunit une fois par trimestre. Les bureaux du C.C.A.S sont contigus à ceux de la mairie et possèdent leur propre entrée, quai de la Retenue.

Les agents du C.C.A.S vous accueillent du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h sure rendez-vous ainsi que de 13 h 30 à 17 h, avec ou sans rendez-vous. En dehors de ces horaires un répondeur téléphonique est disponible. Tél : 02 35 50 55 22. Vous pouvez également contacter ce service par mail : ccas@ville-le-treport.fr



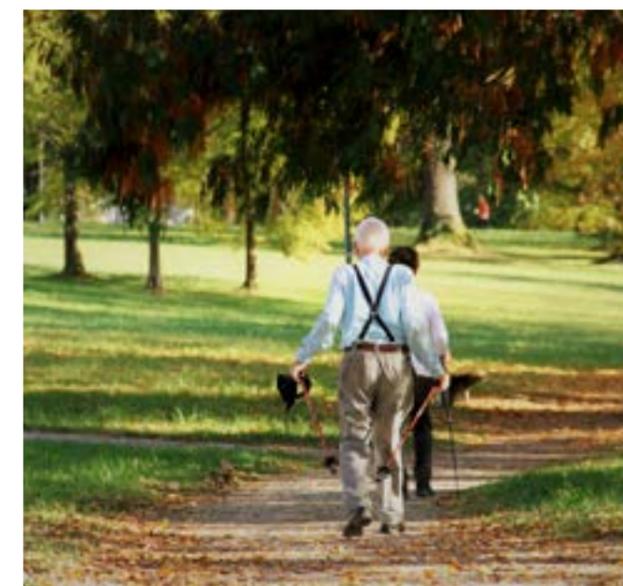
Le C.C.A.S est composé d'un pôle d'aide et d'accompagnement à domicile. Dans ce cadre, il gère l'activité de 35 aides à domicile. Lors d'un premier entretien, un agent détermine vos besoins concernant les services et le nombre d'heures d'intervention chaque semaine. Une aide vous est apportée pour remplir les dossiers vous permettant de bénéficier d'un soutien financier.

Les agents peuvent également vous proposer l'installation d'un service de télé-assistance. Équipé de ce dispositif, vous pouvez à tout moment le déclencher à cas de besoin. Il se charge d'appeler le centre de réception qui contactera vos proches, votre médecin ou, en cas d'absence de réponse de votre part, les secours.

Le pôle action sociale complète le C.C.A.S. Un travailleur social peut vous renseigner quant aux



aides que vous pouvez obtenir selon votre situation et vous aidera à compléter les dossiers qui vous seront adressés. Le travailleur social peut aussi apporter une aide à la gestion de votre budget et vous orienter vers les partenaires, tels que l'épicerie solidaire tenue par l'Ancre (voir page 25).



L'école de musique et de danse

La Ville du Tréport est très attachée aux pratiques culturelles et adopte une politique permettant au plus grand nombre d'en profiter. Avec l'école municipale de musique et de danse Paul Paray, les enfants comme les adultes trouvent un lieu de loisir qui leur permet de bénéficier d'une formation solide de musicien amateur.

Cette école municipale accueille les enfants à partir de 4 ans au jardin musical et à partir de 6 ans pour l'apprentissage d'un instrument et du solfège.

N'hésitez pas, dès la rentrée de septembre, à venir pousser les portes de cette école afin que vos enfants puissent faire leurs premiers pas dans le monde de la musique.

Si vous êtes adulte, que vous soyez novice en musique ou que vous disposiez déjà de bases plus ou moins solides dans la pratique d'un instrument, nous vous accueillerons également avec plaisir.



Les cours dispensés sont les suivants :

Jardin Musical, Solfège (cours collectifs 1^{er} et 2^e cycle), pratiques collectives (ensembles constitués au sein des différentes classes instrumentales de l'école). Des cours individuels sont dispensés : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, accordéon, piano, guitare classique et électrique, violon, violoncelle, guitare basse, percussions (Didier Padé), technique vocale.

Des cours de danse sont aussi proposés au sein de cette école : barre classique, contemporain, modern jazz. Toutes les informations, notamment les tarifs, se trouvent sur cette page de notre site internet : <https://www.ville-le-treport.fr/ecole-de-musique-et-de-danse>

L'école de voile

Habiter en bord de mer veut dire que l'on peut profiter des plaisirs de la plage, de la baignade, de la pêche à pied, mais ce n'est pas tout. La mer est un formidable terrain de jeu pour qui aime la voile.

Pour apprendre à pratiquer ce sport, quel que soit son âge, l'école associative Sensation Large est là. Installée quai Albert Cauet, cette école dispense des cours particuliers ou en groupe, toute l'année ou lors de sessions, et propose une pratique en loisir et en compétition.

Ouverte à tous, l'école de voile a pour souci particulier d'accueillir le public en situation de handicap et dispose pour cela d'un matériel spécifique, notam-

ment le «Un pour tous» et les Neo 495.

Renseignements sur le site du club : <https://www.sensationlarge.com/>



La médiathèque du Tréport fait partie du réseau des médiathèques de la communauté de communes des Villes Sœurs.

Elle est ouverte à tous. L'inscription et les prêts sont entièrement gratuits pour tous les habitants de la communauté de communes. Il suffit de se présenter sur place, muni d'un justificatif de domicile récent, pour s'inscrire. Livres, mais aussi magazine, DVD, CD et jeux peuvent être empruntés et/ou consultés sur place. Cette structure propose régulièrement des spectacles et des animations, particulièrement à destination du jeune public.

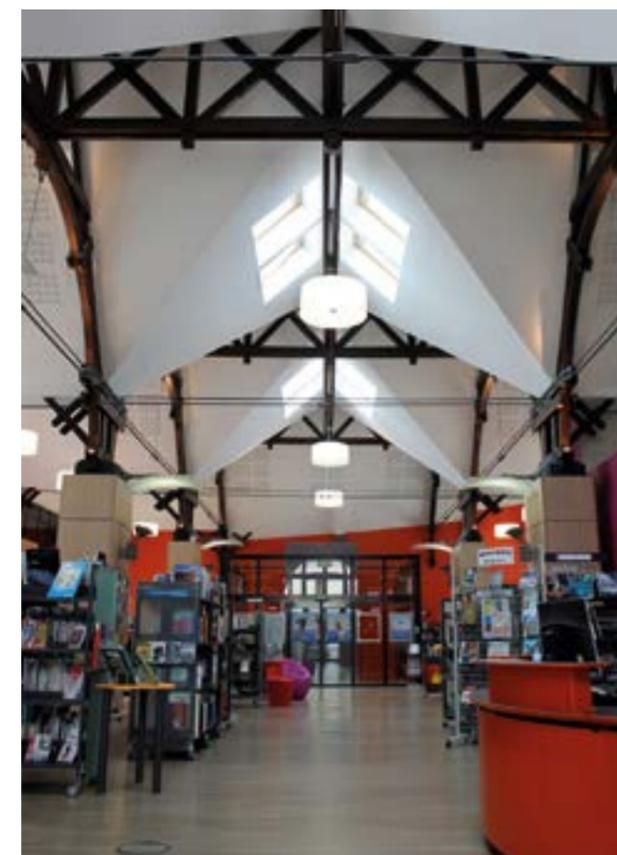
Le personnel de la médiathèque vous accueille :

- le mardi de 14 h 30 à 17 h 30
- le mercredi de 10 h 30 à 17 h 30
- le vendredi de 10 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
- et le samedi de 10 h 30 à 17 h 30

(attention, ces horaires changent en période estivale).

La médiathèque est installée au cœur de la ville, place de l'Église. Elle est joignable par téléphone au 02 35 86 84 88.

Vous pouvez également suivre son actualité sur [Facebook médiathèque Le Tréport](#).



Si vous ne pouvez pas vous rendre à la médiathèque, la médiathèque peut venir à vous ! Les bibliothécaires se déplacent dans deux cadres différents : le portage d'ouvrage à domicile (se renseigner auprès de la structure) et par le biais de la Tréporthèque. La Tréporthèque, c'est une mini-médiathèque ambulante. Elle se déplace dans les quartiers et propose à chacun un moment de détente à travers le jeu ou la découverte d'ouvrage.



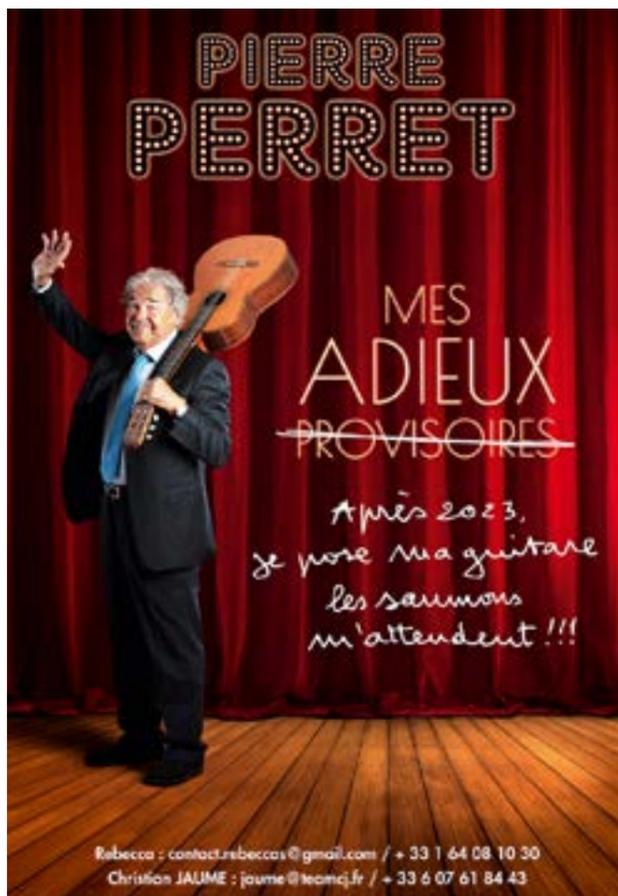
La Tréporthèque vient à votre rencontre

Le **service culturel municipal** est à l'origine de la programmation de nombreux spectacles et expositions présentés tout au long de l'année. Le point d'orgue de la saison culturelle se situe fin janvier début février avec le festival TréporTraits, dédié à la chanson française. Les concerts ont lieu, le plus souvent, à la salle Serge Reggiani. Certains sont également programmés dans d'autres lieux, en partenariat avec les communes voisines.

Plusieurs autres spectacles sont présentés tout au long de l'année. L'été venu, des expositions sont proposées au Forum de la plage et, juste à côté, sur la scène ouverte, des spectacles se déroulent le samedi soir.

L'accès aux animations estivales est ouvert à tous, gratuitement. Celui aux spectacles est proposé à des tarifs très accessibles (et gratuit pour les moins de 12 ans).

Les renseignements et réservations sont délivrés en mairie, au service culturel : 02 35 50 55 31 ou 02 35 50 55 35 et par mail : culturel@ville-le-treport.fr
Toute l'actualité de ce service est présentée sur la [page facebook dédiée](#).



De nombreux **événements** ont lieu tout au long de l'année dans notre cité. Le plus souvent, ils sont à l'initiative d'associations locales que la municipalité aide financièrement, par le prêt de locaux et la mise à disposition de personnel de manière ponctuelle.

Parmi ces animations tout public, on note :

- La foire aux moules (le week-end de la Pentecôte)
- Le jet événement
- Pentecôte en Kilt (tous les deux ans)
- Le rallye du Tréport (en juin)
- La fête du sport (en juin)
- Le festival américain (en juin)
- La fête de la mer (tous les deux ans, fin juillet ou début août)
- Les sœurs libérées (fin août début septembre)
- Les courses pédestres des trois villes (en septembre)
- La soirée bavaroise (en octobre)
- Octobre Rose
- La harengade (en novembre)
- Le marché de Noël (en décembre)



Les Sœurs Libérées



Le festival Américain



La Fête de la mer



La Harengade

Le marché se tient les mardis matins et samedis matins sur la place de la Poissonnerie. En juillet et en août, le marché du mardi prend ses aises et envahit tout le quai François 1^{er}. Les camelots s'installent alors sur la chaussée et les clients et promeneurs peuvent profiter du lieu, interdit à la circulation. Une déviation est mise en place par le parking de la Poissonnerie.

Durant ces deux mois, la Ville organise également un marché artisanal nocturne le jeudi, en fin d'après-midi et en soirée, rue Gambetta et rue du Commerce, dans le quartier des Cordiers.

Si vous voulez connaître la liste des animations organisées non seulement au Tréport, mais aussi dans les environs, l'office de tourisme communautaire se charge de les recenser [sur son site](#).



Vous prévoyez d'organiser une fête de famille ou entre amis et vous avez besoin d'une **salle** suffisamment grande, avec ou sans cuisine ? Nous avons peut-être celle qu'il vous faut.

La salle polyvalente (rue de l'Ancienne Verrerie), le Forum de la plage, la petite salle du funiculaire ainsi que le chapiteau de la plage (du printemps à l'automne) sont à votre disposition. La salle Reggiani peut être louée uniquement par les associations et entreprises.



Le Forum de la plage



La salle polyvalente

Pour connaître les tarifs et les modalités de réservation pour les salles municipales comme pour les cabines, il vous suffit de consulter notre site internet : <https://www.ville-le-treport.fr/vie-quotidienne-le-treport/louer-une-salle-cabine-de-plage-le-treport>

Vous pouvez également envoyer un message à locationdebiens@ville-le-treport.fr ou appeler en mairie au 02 35 50 55 35.



Au Tréport, **les cabines de plage** sont nombreuses. Certaines (celles situées côté falaise), appartiennent à des particuliers. Les autres (côté phare) sont la propriété de la Ville qui les loue à celles et ceux qui veulent bénéficier d'un lieu agréable où passer une partie de l'été. Qu'il s'agisse d'y remiser les jouets des enfants ou d'en faire un véritable pied à terre, les pieds dans l'eau, la cabine présente de nombreux avantages.

Au Tréport, on aime le sport, et ça se voit ! Le nombre d'équipements sportifs et leur qualité sont là pour le prouver.

Deux gymnases sont à la disposition des associations et des établissements scolaires. Deux terrains de foot, des courts de tennis couverts, une piste de BMX homologuée pour les compétitions sont accessibles aux licenciés de ces différentes disciplines.

En 2020, la Ville a innové en aménageant une piste de pumptrack, destinée aux amateurs de roller, trottinette et vélos. Elle est accessible à tous, gratuitement. Il suffit d'en respecter le règlement d'utilisation (affiché sur place).



D'autres lieux, tels que les terrains de pétanque, l'espace multi-sport situé sur l'esplanade (juste à côté du casino) ou encore le parcours sportif, sont accessibles à tous, gratuitement. Il en va de même pour le jardin d'enfants, installé sur l'esplanade, à côté du forum et pour les terrains de pétanque installés dans différents quartiers.



De nombreuses installations (terrain de foot, courts de tennis, parcours sportif, pumptrack, terrain de pétanque) sont installés sur le parc Sainte-Croix dont l'entrée se situe tout près du camping Les Boucaniers.

Les amateurs de natation et de fitness trouveront sans aucun doute leur bonheur chez O2 falaises, au 1 avenue du Maréchal Foch au Tréport. Cet espace ludique et sportif est géré par la Communauté de Communes des Villes Sœurs. Toutes les informations concernant ce centre aquatique se trouvent [sur le site internet](#) ainsi que [sur la page facebook](#).

O2S, un espace de sport, de santé et de bien-être, est également géré par la CCVS. Il est situé au 49 route de Mancheville à Eu et vous trouverez son actualité [sur la page facebook](#) dédiée.



Ville à la fois industrielle et touristique, Le Tréport est aussi soucieuse de son environnement. En 2013, le **Marais de Sainte-Croix** a été réhabilité. Il a été équipé de cheminements qui permettent à chacun de s'y promener en tous temps. Il est facile d'y observer une flore et une faune riches.



La Communauté de Communes a réhabilité un ancien chemin de randonnée qui s'appelle désormais **«Chemin entre verre et mer»**. Il accueille tout autant les piétons que les cyclistes et autres usagers de moyens de déplacement non motorisés.

Il part du Tréport (accès entre le camping et l'aire de camping-cars rue Mendès-France) et traverse toute la communauté de communes jusqu'à Gamaches. Il permet de parcourir en toute sécurité les 17 kilomètres qui séparent ces deux villes.

Dans son prolongement, rue de la Digue et quai Sadi Carnot, la Ville a récemment fait aménager **une voie piétonne et une piste cyclable** qui font la liaison entre l'entrée de ce chemin et le centre ville.



L'**esplanade de la plage** constitue un lieu prisé des Tréportais comme des visiteurs. En 2020 et 2021, le lieu a fait l'objet d'un vaste chantier de réhabilitation. L'accès à cette esplanade et à la mer sont désormais possibles pour les personnes à mobilité réduite. Sur cette plage, durant les deux mois d'été, les personnes handicapées peuvent se baigner grâce à la mise à disposition d'un «Tiral».

La **promenade Bruno Garraud** se situe au sommet de la falaise sur le chemin de Grande Randonnée 21. Partant de la gare haute du funiculaire, il permet de gagner le hameau de Mesnil-Val, sur la commune de Criel-sur-Mer. Veillez à respecter la signalétique en place pour éviter tout accident sur ce chemin situé non loin du bord de la falaise. Vous y verrez sans doute des boucs, moutons d'Ouessant et vaches pie noir. Ces animaux sont installés sur ce site dans le cadre d'un écopaturage et assurent ainsi un entretien écologique du lieu.

Le goéland argenté, même s'il semble très nombreux sur nos côtes, est une espèce protégée. Toutefois, la Ville assure la régulation de sa population par le biais d'une campagne de stérilisation des œufs chaque année au printemps. Si les goélands ont installé un nid sur le toit de votre habitation, n'hésitez pas à le signaler en mairie. Une entreprise interviendra pour la stérilisation. Les frais sont directement pris en charge par la Ville. Cette campagne se déroule au mois de mai. Notez également qu'il est interdit de nourrir les goélands et les pigeons.

L'**espace socio-culturel l'Ancrage** ne cesse d'accroître son offre d'activités. Son but ? que chaque Tréportais, quels que soient son âge, ses goûts, sa situation, y trouve l'occasion de se divertir, de se renseigner, de se cultiver, le tout dans une ambiance toujours conviviale.

L'espace a développé cinq pôles : accueil et services aux usagers; famille et parentalité; jeunesse; adultes et seniors; épicerie solidaire (voir notre encadré).

L'Ancrage peut compter sur une équipe de 12 salariés, mais aussi sur un fort contingent de bénévoles. Il est donc possible de faire usage de toutes les activités proposées, mais aussi de s'engager pour proposer des animations et des ateliers afin de mettre en valeur ses compétences et de nouer très facilement de nouveaux liens avec une équipe

L'équipe de l'Ancrage, qu'il s'agisse des salariés ou des bénévoles, n'a pas ménagé ses efforts ces derniers mois pour faire aboutir un projet d'envergure : **l'épicerie solidaire**.

Destinée aux personnes en difficulté, cette épicerie permet de faire ses courses à tout petit prix, mais ce n'est pas tout. Un accompagnement social, un suivi avec des objectifs et des activités annexes sont proposés.

Pour coordonner cette épicerie solidaire, Éric Sénéc, directeur de l'Ancrage, peut compter sur Amandine Ingouf, coordinatrice, ainsi que sur Lory Mariette, qui se charge de l'accompagnement et du lien avec les autres activités de l'Ancrage.

Cette épicerie bénéficie du soutien financier de la Ville du Tréport pour 75 % et de la Ville d'Eu pour 25 %. Les clients-bénéficiaires sont donc issus de ces deux communes. Ce sont les travailleurs sociaux qui se chargent d'instruire les dossiers pour retenir les 12 foyers qui, dans un premier temps, pourront accéder à l'épicerie. Dans quelques mois, ce sont jusqu'à 40 foyers qui pourront être concernés en même temps.

En devenant client-bénéficiaire, on adhère automatiquement à l'Ancrage pour une somme symbolique pour une année entière. Cela encourage chacun à continuer à suivre toutes les autres activités de l'Ancrage et elles sont très variées. *«Cela permet aussi de renforcer ou de nouer de nouveaux liens avec les autres adhérents de l'Ancrage»*, assure M. Sénéc.



dynamique et très engagée au service des habitants de la cité.

L'Ancrage est installé Chemin des Veillées et dispose également d'un local au 4 rue Alexandre Papin (voir ci-dessous)

Les activités sont à retrouver sur [la page facebook Espace Social et Culturel l'Ancrage](#).

L'épicerie solidaire est installée dans les anciens locaux de l'école Paul Paray, en dessous de l'école de musique, au 4 rue Alexandre Papin. Le lieu s'étend sur 220 m². Il a fait l'objet d'une réhabilitation par les bénévoles de l'Ancrage et les services techniques de la Ville. L'endroit abrite également une partie des activités de l'Ancrage et propose ainsi un nouveau point d'accueil en centre ville, ouvert à tous.

L'épicerie est ouverte le mardi et le jeudi après-midi. Pour pouvoir y accéder, il convient de se présenter au préalable auprès du CCAS qui instruira le dossier.



Le directeur de l'Ancrage entouré du personnel de l'épicerie.

La Ville du Tréport est dotée d'une **police municipale**. Elle veille au respect des arrêtés municipaux (voirie, circulation, consommation d'alcool sur la voie publique, propreté...).

En contact quotidien avec la population, la police municipale exerce des missions de proximité et de prévention (surveillance du domaine public, îlotage, différends de voisinage, nuisances sonores, captures d'animaux errants...).

Elle participe à la protection de nombreuses manifestations publiques, sportives et à la sécurité des écoles les plus exposées aux dangers de la circulation routière.

La police municipale est aussi en charge des objets trouvés.

Vous pouvez la joindre au 02 35 50 55 34. Ses bureaux jouxtent ceux de la mairie, rue François Mitterrand (entrée par la gauche du bâtiment).



La **brigade de gendarmerie** du Tréport couvre un vaste secteur, dont celui des trois villes sœurs. Elle est joignable par téléphone au 02 35 86 14 66 ou par le 17 en cas d'urgence. Les locaux sont installés rue Edward Dixon.

Durant les vacances scolaires d'été, la **baignade est surveillée** sur la plage en journée, 7j/7. Cette mission est accomplie par les sapeurs-pompiers de Seine-Maritime. Le poste de secours est installé pour cette période.

Tout au long de l'année, ce sont les bénévoles de la station SNSM du Tréport qui assurent la **sécurité en mer**. Parfois au péril de leurs vies, ils n'hésitent pas à porter secours. En cas d'urgence, vous pouvez les joindre au 196.

Dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde, la Ville du Tréport a établi un **document**

d'Information sur les risques majeurs qui liste les différents risques et la meilleure manière d'y faire face. Ce plan a fait l'objet d'une publication sous forme de brochure. N'hésitez pas à venir la retirer en mairie, à la consulter et à la conserver. Elle peut être fort utile en cas d'urgence. Vous pouvez également consulter sa version numérique : <https://www.ville-le-treport.fr/wp-content/uploads/2020/10/DICRIM-copie.pdf>

Notre commune se trouve à 20 km de la **centrale électro-nucléaire de Penly**. À ce titre, tous les habitants sont invités à conserver chez eux une boîte de comprimés d'iode. Ces comprimés seraient à prendre en cas d'accident nucléaire grave et uniquement sur préconisation des autorités compétentes. Pour retirer ces cachets gratuitement, il suffit de se présenter dans une pharmacie du Tréport avec un justificatif de domicile.



Face à la recrudescence du **démarchage à domicile** et pour lutter contre les faux démarcheurs, un arrêté municipal a été pris. Il impose à tout démarcheur de se faire connaître en mairie avant d'aller frapper aux portes. Si vous faites l'objet d'un démarchage et que la personne ne s'est pas déclarée, soit elle ne respecte pas la législation soit il s'agit d'un faux démarcheur. Dans tous les cas, la prudence s'impose. Si vous pensez que cette personne est animée de mauvaises intentions, n'intervenez pas vous-mêmes. Observez la personne pour être en mesure de la décrire et essayez de relever le numéro d'immatriculation et le type de son véhicule avant d'appeler la gendarmerie.

Enfin, sachez que la Ville du Tréport ne recommande jamais une entreprise plutôt qu'une autre à ses administrés. Les démarcheurs, même s'ils se sont déclarés en mairie, ne peuvent se prévaloir de cette recommandation.

Plus de 70 associations proposent de nombreuses activités au Tréport. Vous en trouverez forcément une qui correspondra à vos attentes. Vous pourrez y adhérer ou même, si vous le souhaitez, devenir bénévole.

Les associations (sport)

Aéroclub Eu-Mers-Le Tréport
M. BARY Fabien, Président
Tél : 06.83.84.43.54

ASA Val de Bresle
M. LEDUE Marc, Président
Tel : 06.12.90.78.38

AST BMX Race
M. Mickaël DELDYCKE, Président
Tél : 06.85.43.36.52

AST Cyclisme
M. Matthieu DELESTRE, Président
Tél : 06.70.12.89.27

AST Football
M. Julien SAGEOT, Président
Tél : 06.42.95.77.66

AST Full contact - kick boxing
M. Frédéric DAMERVAL, Président
Tél : 06.87.12.29.23

AST Judo
M. Alain ROUSSEL, Président
Tél : 06.71.30.20.76

AST Karaté
M. Christophe DAMIS, Président
Tél : 03.22.26.33.49

AST Musculation Body fitness
M. Jean-Claude BOUKHARI, Président
Tél : 07.50.90.73.50

AST Sun jet passion
M. Guillaume LECONTE, Président
Tél : 06.09.42.57.77

AST Tennis
M. Laurent BERTIN, Président
Tél : 06.88.14.34.37

Association tréportaise de pétanque
M. Francis DENEUX, Président

Boule club des trois villes
Mme Nathalie DELAPORTE, Présidente
Tél : 06.34.22.58.73

Bresle Maritime Volley Ball
M. Michel AVISSE, Président
Tél : 02.35.83.46.21

Cercle de voile du Tréport
M. Philippe HAREL, Président
Tél : 02.35.86.81.73

Club gymnique tréportais
Mme Martine BLIN, Présidente
Tél : 06.82.17.67.34

COB Athlétisme
M. Jacky WATTEBLED, Président
jackywattebled@wanadoo.fr

Handball Club de la Bresle
M. Mathieu HUARD, Secrétaire
Tél : 06.85.80.02.37

HandLoisirs Tréportais
M. Alain LARZET, Président

Infatigables de la Bonne Entente
M. Roland MARLIER
Liaison-ibe76@orange.fr
Tél : 09.60.07.51.34

Rugby Club de la Bresle
M. François QUENTIN, Président
Tél/Fax : 02.35.50.90.69

Sensation Large
M. David LE CARROU, Directeur
Tél : 02.35.50.12.08

TTMTE
M. Arnaud BELGUEUL, Président
Tél : 06.73.48.57.90

Trép'Form
Mme Delphine SUEUR, Présidente
Tél : 06.48.59.90.49

UAST
M. Gérard DEGOUGE, Président
Tél : 06.80.96.83.74

World Dance
Mme Carole BLOCH, Présidente
Tél : 06.30.86.40.45

Yacht Club du Tréport
M. Jacques CAMUSET, Président
Tél : 02.35.86.46.48

Les associations (culture, loisirs, solidarité)
Amicale des anciens combattants et victimes de guerre
M. Francis TESSON, Président
Tél : 06.83.49.27.19

Amicale des anciens élèves
M. Hervé POPPESCHI, Président
Tél : 06.77.52.09.00

Amicale des anciens marins et marins anciens combattants
M. Bruno HERENG, Président
Tél : 06.88.32.70.72

Amicale des anciens pompiers du Tréport
M. Laurent DUFOUR, Président
Tél : 07.80.56.83.73

Amitié Togo
Mme Jeannine CORNET, Présidente
Tél : 02.35.86.57.69

L'Ancrage
Mme Giuliana TORTERAT, Présidente
Tél : 02.27.28.06.50

APPAT
M. Christophe TESSIER, Président

APLT
M. Amédée ADON
Tél : 06.71.09.53.21

L'Arche
Mme Louise BULCOURT, Présidente
Tél : 02.35.50.29.13

Arts et Passions
Mme Patricia GOFFIN, Présidente
Tél : 06.35.95.11.96

Association générale des familles
M. Christophe BOULLY, Président
Tél : 02.35.50.14.94

Association des Jardins Ouvriers
M. Éric GODARD, Président
Tél : 06.43.85.00.11

Association modéliste de la vallée de la Bresle
M. Luc ECREPONT, Président
Tél : 06.89.44.98.73

Bénédiction de la mer
Mme Bénédicte MARGOLLÉ, Présidente
Tél : 06.82.79.90.34

Black Wolf
M. Marc PIERRON, Président
Tél : 06.56.78.07.53

Bout de Chemin
Mme Stéphanie LESPAGNOL, Présidente
Tél : 06.08.58.76.95

Cercle Paul Paray
M. Damien TOP, Président
Tél : 03.28.40.54.14

Club numismatique Saint-Gobain
M. Patrick GUINGAND, Président
Tél : 03.22.30.53.56

Comité cantonal de la Croix Rouge
Mme Françoise GAGNAIRE, Présidente
Tél : 02.35.50.61.17

Comité local des anciens et anciennes
Mme Roselyne PETIT, Présidente
Tél : 06.83.25.68.18

Comité de développement des lignes ferroviaires
Mme Brigitte TROQUET, Présidente
Tél : 06.85.15.69.78

Confédération Nationale du Logement section Le Tréport
M. Germain NARZIS, Président

Couture et Loisirs
Mme Viviane LEJEUNE, Présidente
Tél : 06.72.83.56.83

Écoute mes mains
Mme Nadège DESJEUX, Présidente
Tél : 06.07.94.50.19

Les Enfants du Vieux Tréport
M. Bernard LAURENT, Président
Tél-Fax : 02.35.86.13.36

ETH
M. BREEL, Vice-président
Tél : 06.13.58.62.27

Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants, Patriotes
Mme Marie-France GEST, Présidente
Tél : 06.15.97.32.91

Harmonie municipale
M. Éric VALLOT, Président
Tél : 06.71.15.11.38

Heures Musicales de la Vallée de la Bresle
M. Jean-Pierre MENUGE, Directeur artistique
Tél : 06.30.49.44.29

Le Tréport Festif
Mme Brigitte BERRIER, Présidente
Tél : 06.64.45.90.52

Le Tréport J'Adore
Mme Chantal De RANCOURT, Présidente
Tél : 06.59.18.42.15

Motoclub Eu-Mers-Tréport
M. Daniel GILLARD, Président
Tél : 06.24.01.59.45

Motocyclette Club de la Bresle
M. Serge LEVILLAIN, Président
Tél : 03.22.60.54.54

Le Mur de la Manche
M. Didier MORAINVILLE, Président
Tél : 06.81.07.22.95

Le Myosotis
M. Pascal LEPRETRE, Président
Courriel : le-myosotis@laposte.net

Narval Club
M. Michel LAISNE, Président
Tél : 02.35.50.10.68

Rassemblement celtique
M. Didier MORAINVILLE, Président
Tél : 06.81.07.22.95

Sans Off Shore à l'horizon
Mme Carmen BILON, Présidente
Tél : 06.81.63.22.54

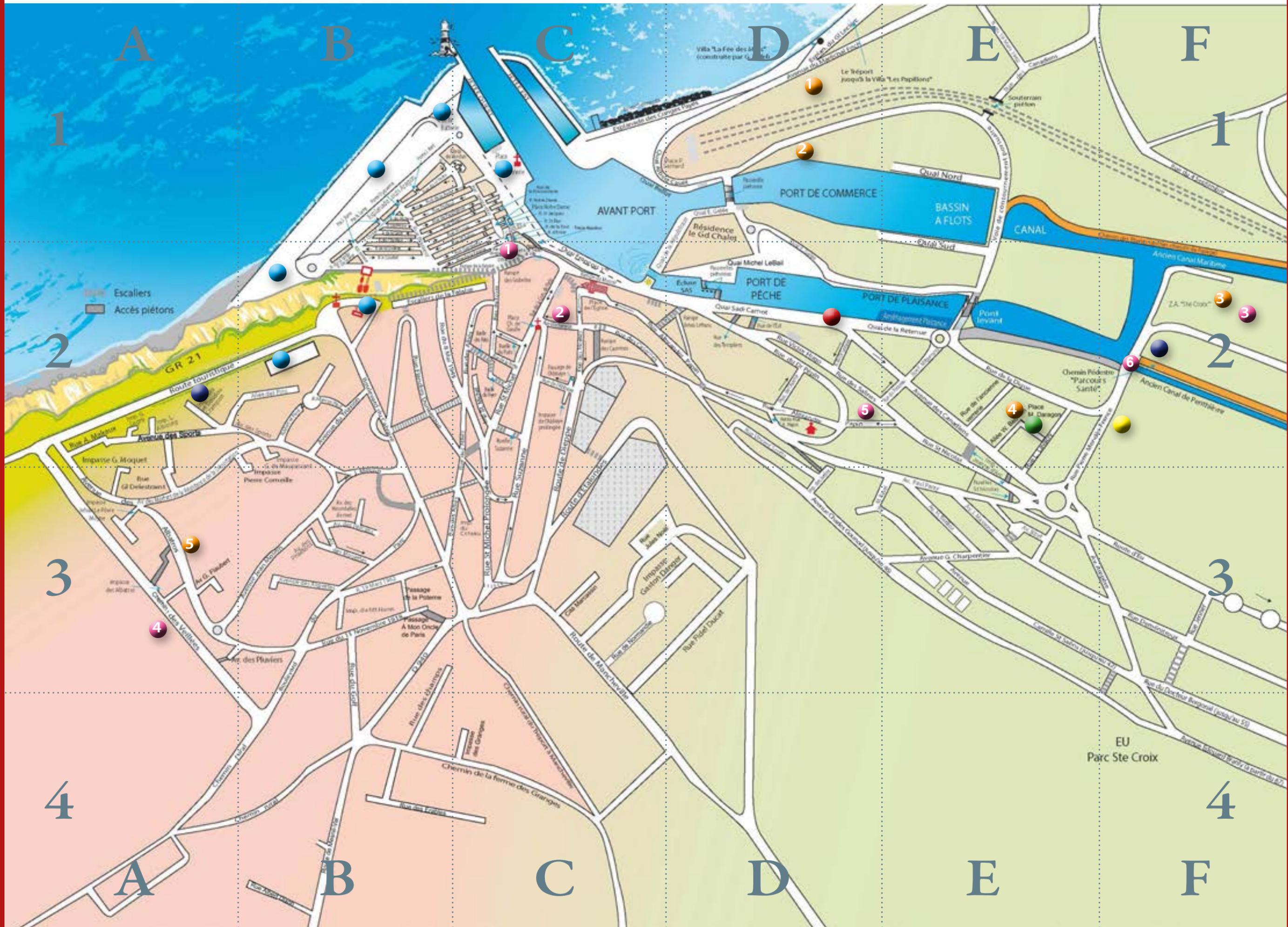
Secours Populaire
4 bis rue de la Digue
Permanence le jeudi
Tél : 07 83 35 13 23

SNSM
M. Éric CHEVALLIER, Président
Tél : 06.76.29.34.71

Syndicat CGT des travailleurs du verre
M. Ludovic KRZYWORZEKA, Secrétaire

Université Populaire «Art et Culture»
Mme Jacqueline LESZEK, Présidente
Tél : 02.35.50.81.92

UNRPA
M. Pierre MARY, Président
Tél : 02.76.17.64.83



Index des rues

Abbaye (passage de l').....	C2	Enfer (rue d').....	C2	Novembre (rue du 11).....	B3
Abbaye (rue de l').....	C2	Érables (rue des).....	B4	Papin (rue Alexandre).....	D2
Abbaye prolongée (imp).....	C2	Est (rue de l').....	D2	Papin (petite rue Alexandre).....	D2
Aigrettes (av. des).....	B3	Étalondes (route d').....	C3	Paray (av. Paul).....	E3
Albatros (av. des).....	A3	Eu (route d').....	F3	Parc (bd. du).....	B3
Albatros (imp. des).....	A3	Falaise (rampe de la).....	C2	Pasteur (rue).....	B1
Albourg (imp. Louis).....	A2	Falaise (rue de la).....	C2	Patis (ruelle des).....	C2
Alliés (rue des).....	C2	Flandres-Dunkerque (rue).....	B2	Paul (rue Marcel).....	B2
Ampère (av.).....	F3-F4	Flaubert (imp. Gustave).....	A3	Pêcheurs (rue des).....	B1
Ancienne verrerie (rue de l').....	E2	Foch (av. Du Maréchal).....	D1-E1	Pélicans (av. des).....	B3
Anguainerie (rue de l').....	C2	Foyer (rue du).....	C2	Penthièvre (rue du Duc de).....	B1
Aragon (esplanade, Louis).....	B1	Foyer (ruelle du).....	C2	Pépin (rue du Dr).....	D2
Arc (rue Jeanne d').....	C1	François 1er (quai).....	C1-C2	Phaëtons (Avenue des).....	B3
Arc (imp. Jeanne d').....	E3	Gambetta (rue).....	B2-C2	Pins (allée des).....	A2-B2
Avenir (passage de l').....	D2	Gaulle (pl. Charles de).....	C2	Pluviers (av. des).....	B4
Batterie (place de la).....	B1-C1	Gelée (quai Édouard).....	D1	Poissonnerie (place de la).....	C1
Bart (porte Jean).....	C1	Gobelins (rampe des).....	C2	Poissonnerie (rue de la).....	C1
Bergonnié (rue du Dr).....	F4	Golf (rue du).....	B4	Ponceau (rue du).....	E2
Berlioz (av. Hector).....	E3	Gounod (av. Charles).....	D3	Porte (rue de la).....	C2
Beuvain (allée William).....	E2	Granges (chemin des).....	B4-C4	Puits (ruelle du).....	C2
Branly (av. Édouard).....	F4	Granges (imp. des).....	C4	Rade (rue de la).....	B1
Bizet (av. Georges).....	E3	Grève (rue de la).....	B2	Ravel (av. Maurice).....	E3
Brasseur (rue Charles).....	B2	Hirondelles de Mer (av. des).....	B3	République (quai de la).....	D2
Calvaire (bd. du).....	B2-B3	Hôtel de ville (pl. et rue de l').....	C2	Résistance (av. des Martyrs de la).....	A3
Canadiens (av. des).....	E2-E3	Hugo (rue Victor).....	C2	Retenue (quai de la).....	E2
Carnot (quai Sadi).....	D2	Jardins (impasse des).....	D3	Saint-Antoine (rue).....	B2
Casernes (rampe des).....	C2	Lamy (porte).....	B1	Saint-Éloi (rue).....	C1
Casernes (rue des).....	C2-D2	Lavacry (rue Lucien).....	E2	Saint-Jacques (rue).....	C1
Caüet (quai Albert).....	D1-E1	Leclerc (espl. du Général).....	D1	Saint-Julien (rue).....	B1-C1
Champs (rue des).....	B4	Lefranc (rampe Jonas).....	D2	Saint-Louis (rue).....	B1-C1
Chantiers (rue des).....	B2	Legris (imp. Guy).....	A2	Saint-Michel (rue).....	C2
Charpentier (av. Gustave).....	E3	Lemaire (rue du Dr).....	D2	Saint-Nicolas (rue).....	E3
Commerce (rue du).....	C2	Mai (rue du 8).....	B2	Saint-Saëns (av. Camille).....	E3-F4
Commune de Paris (rue de la).....	C2	Malraux (rue André).....	A3	Salines (ruelle des).....	E2
Congés payés (esplanade des).....	D1	Mancheville (chemin de).....	C4	Salines (rue des).....	D2-E2
Conseil (rue François).....	B2	Mars (rue du 19).....	B3	Scotto (rue Vincent).....	D3
Corderie (rue de la).....	B2	Massenet (av. Jules).....	E3	Sémard (pl. Pierre).....	D1
Corneille (impasse Pierre).....	B3	Maupassant (imp. Guy de).....	B3	Septembre (rue du 4).....	F1
Coteau (imp. du).....	C3	Mendès-France (rue Pierre).....	E2-F2	Sorel (hameau de).....	B4
Courbet (rue Amiral).....	B2	Mer (rue de la).....	B2	Sorre (porte Jacques).....	D2
Crampon (imp. Géo et Doudou).....	A2	Mitterrand (rue François).....	E2	Sports (av. des).....	A2
Danger (imp. Gaston).....	D3	Mont-Huon (imp. du).....	B3	Suzanne (rue).....	C2-C3
Daragon (pl. Marcel).....	E2	Mocquet (imp. Guy).....	A3	Suzanne (ruelle).....	C2
Dautresire (rue Jules).....	B1	Moines (rue des).....	C2	Templiers (rue des).....	D2
Delestrait (rue du Général).....	A3	Mouettes (av. des).....	B3	Testu (rue du Lieutenant).....	B1
Demenitroux (rue).....	F3	Moyne (imp. Jehan le Pôvre).....	A3	Thiers (rue).....	B1-C1
Dieppe (route de).....	B4	Musoir (rampe du).....	C2	Tour (rue de la).....	C2
Digue (rue de la).....	E2-F2	Napoléon (rampe).....	C2	Trianon (av. du).....	B2-B3
Dixon (rue Albert).....	B4	Noël (rue Jules).....	D3	Veillées (chemin des).....	A3
Ducat (rue Fidel).....	D3	Normandie (rue de).....	C3	Verdun (pl. de).....	B1-C1
Duquesne (porte).....	B1	Notre-Dame (place).....	C1	Verne (rue Jules).....	B1
Église (place de l').....	C2	Notre-Dame (rue).....	C1	Vincheneux (rue de l'abbé).....	C2

Détails du plan des pages précédentes

 Parkings Office de tourisme Camping municipal Les Boucaniers Aires de camping-cars Salle Serge Reggiani Culture et nature

- 1 Musée des Enfants du Vieux Tréport
- 2 Médiathèque
- 3 Marais de Sainte-Croix
- 4 Espace socio-culturel L'Ancre
- 5 Épicerie solidaire
- 6 Chemin entre Verre et Mer

 Sport

- 1 Centre aquatique des deux falaises
- 2 École de voile
- 3 Stade Sainte-Croix (Foot, BMX, Pumptrack, Tennis...)
- 4 Gymnase Léo Lagrange
- 5 Gymnase Robert Célérier

Si vous avez des remarques concernant le contenu de ce guide, des suggestions, si certaines informations vous font défaut, n'hésitez pas à nous en faire part par mail, ce qui nous permettra de vous répondre et d'améliorer les prochaines versions : communication@ville-le-treport.fr